



Chèque égaré par une grande surface

Par **mamilo76**, le **29/08/2008** à **15:25**

bonjour, j'ai émis un chèque pour des achats dans une grande surface, ces derniers m'ont contacté en disant ne pas avoir mon chèque et me demande d'en émettre un nouveau .la caissière a fait les controles d'usage et la passé dans sa caisse ou le chèque est rempli automatiquement et la ranger dans sa caisse .ma question est :qu'est-ce que je risque si je refuse de faire un autre chèque?la loi m'oblige t'elle a donner un autre chèque.rncar moi j'ai payé mes achats et c'est leur problème s'ils ne retrouve pas ce paiement.nje n' es rien volé.merci de me répondre sincères salutations

Par **Patricia**, le **29/08/2008** à **18:22**

Bonsoir, Contactez votre banque pour faire opposition sur ce chèque en question. Précisez lui :
- nom du bénéficiaire
- date de l'achat
- montant
- et surtout LE NUMERO
partir de là vous pouvez en émettre un autre, le montant ne sera pas prélevé 2 fois. Votre banque vous débitera des frais d'opposition, variables selon les banques. Cette grande surface est certainement de bonne foi, étant rédigé par la caisse, personne d'autre, mise à par elle ne peut l'encaisser. Ca peut arriver à n'importe qui, nul n'est infallible !

Par **Marion2**, le **29/08/2008** à **18:46**

Ce que je trouve surprenant de la part de cette grande surface, c'est comment a t'elle fait pour avoir les coordonnées de mamilo76, puisque le chèque était égaré ?

Par **Patricia**, le **29/08/2008** à **18:59**

Entre la caissière et la comptabilité, r
la comptabilité et la banque ???
Les caissières font régulièrement dans la journée (selon le montant des r
encaissements) des remises à leur caisse centrale. Relève t-elle l'identité ?
Reste à savoir, si leur caisse n'enregistre pas les numéros de compte r
bancaire du chèque de chaque client et le garde en mémoire jusqu'à r
règlement.
Je me renseignerai dès que possible et donnerai réponse

Par **Marion2**, le **29/08/2008** à **19:00**

Merci parce que je suis quand même un peu intriguée.

Par **Patricia**, le **29/08/2008** à **19:25**

C'est vrai que c'est bizarre, je vais me renseigner

Par **Patricia**, le **04/09/2008** à **19:10**

EN REPONSE A LAURE :

Renseignements pris aujourd'hui, les caisses qui rédigent les chèques, r
sont munies d'un lecteur magnétique, qui lui permet d'authentifier r
les coordonnées de chaque client.
En bas du chèque, (dans la ligne blanche) sont précisés :
- numéro de chèque
- code bancaire
- numéro de compte
Je n'ai pas eu de preuve visuelle mais les explications correspondent r
avec celles que j'avais données.
Bonne soirée à vous

Par **Marion2**, le **05/09/2008** à **19:39**

Pour belabrunn r

r
Tous mes remerciements pour cette explication

Par **Karo**, le **05/09/2008** à **20:05**

Pourquoi ce serait à lui de payer les frais d'opposition, si c'est la magasin qui a perdu son chèque ?

Par **Patricia**, le **05/09/2008** à **20:27**

Parce que les banques considèrent que l'opposition sur chèque est un service rendu à leurs clients pour que celui-ci ne soit pas payé 2 fois. C'est donc le titulaire du compte qui en fait la demande qui paye les frais. Je reconnais que ce n'est pas logique mais le système bancaire français est ainsi...

Par **Berni F**, le **05/09/2008** à **21:42**

d'un autre côté, je ne vois rien qui empêche de demander au supermarché de prendre en charge ces frais (sur justificatif bien sûr).